

## Suppression de la part-chercheur ou la mise au placard des chercheurs en alerte CSS : comment tenter d'opposer les chercheurs entre eux ?

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50  
Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) Site internet : <http://www.inra.cgt.fr/> - Document réalisé le 16 février 2009

Pour forcer la productivité des chercheurs, évaluée sur des critères comptables, nos dirigeants, peu imaginatifs, adoptent la bonne vieille méthode de la carotte et du bâton. Sans attendre l'application à l'INRA du Plan Carrière 2009-2011 de Valérie Pécresse ([notre analyse](#)) et ses primes individuelles au mérite, certains chefs de département adoptent sans discernement les méthodes prônées par la Direction Générale pour stimuler les performances des chercheurs.

Dans une lettre aux chefs de département du 5 janvier dernier, les Directeurs Généraux Délégués, Guy RIBA et Michel EDDI, semble-t-il sur injonction du Ministère de la Recherche, annoncent la couleur :

*Nous avons collectivement décidé d'améliorer la qualité de notre dispositif de pilotage de la performance des unités de recherche en faisant évoluer et en explicitant les modalités d'attribution des moyens qui leurs sont alloués pour conduire leurs activités dans le cadre du budget de l'établissement.*

et parmi les mesures imposées :

*Les chercheurs placés en alerte par leur CSS de rattachement pour absence caractérisée de production scientifique seront temporairement retirés de la base de calcul de la dotation de base de leur unité d'affectation. Ce « gel contributif » sera levé lorsqu'il y aura eu constatation d'un retour à une situation normale*

Les Chefs de Département les plus zélés (nous nous félicitons que d'autres aient refusé) se sont empressés d'exécuter cette « sentence », parfois en l'amplifiant... car chacun sait qu'un « chercheur en difficulté », à qui on supprime les moyens de travailler, ne peut que s'améliorer... Responsable de la baisse des crédits de son laboratoire, exposé à la vindicte de ses collègues, le voilà bien armé pour remonter la pente. A quand les « Martinets de l'INRA » stigmatisant les chercheurs les moins productifs ? A quand les retenues sur salaire ? Quand on sait qu'environ 5% des chercheurs évalués font l'objet d'alertes rouges et que près de 15% font l'objet d'alertes moins graves (orange et jaune) – selon le bilan annuel établi sur la base des données 2002-2006 – ce qui donne, selon les années 15% à 20% des chercheurs évalués placés en alerte, on peut féliciter notre hiérarchie pour ces substantielles économies. Aujourd'hui, ces mesures de rétorsion ne s'appliquent qu'aux chercheurs mis en alerte, mais qui peut nous dire quand ces mesures seront appliquées aux chercheurs qui ne publient pas assez au regard des critères de la Direction Générale ? Outre les primes salariales et la modulation (ou le gel) des parts chercheur, les "incitations à la performance" se feront aussi probablement via la modulation des postes, l'attribution des moyens lourds ou de crédits incitatifs. C'est donc bien, à travers les CSS, un détournement de l'évaluation par les pairs qui est ici dévoyée au service de la hiérarchie. L'évaluation-conseil est devenue évaluation-sanction, comme le craignait depuis longtemps la CGT-INRA.

Rappelons simplement les réalités du travail de chercheur pour mesurer l'injustice et l'inanité d'une telle sanction : chacun au cours de sa carrière peut rencontrer des difficultés professionnelles ou personnelles se traduisant par une baisse temporaire de la production scientifique. Les causes en sont multiples : difficultés expérimentales, hypothèses de travail infirmées, changement de thématique (dont la fréquence augmente avec les restructurations actuelles), conflits dans le collectif de recherche ou avec la hiérarchie, congés maladie ou maternité, échec aux appels d'offres (75 à 80 % d'échec pour l'ANR par exemple), manque de moyens, etc. Ce n'est pas en supprimant ses crédits qu'on va aider le chercheur à retrouver un bon niveau de publication et sa place dans la communauté scientifique.

Cette mesure de suppression de la part-chercheur pour défaut de publication est une mise au placard et de ce fait une forme de cruauté morale inacceptable. Un chercheur sans financement de base parce qu'en alerte est tout simplement mis au chômage technique car, s'il est en alerte, il ne peut espérer aucun financement autre que la part-chercheur. Que fait un chercheur fonctionnaire qui n'a plus ni budget, ni soutien ? Il est payé à ne rien faire et à souffrir... sans espoir d'amélioration. Sans argent on ne peut pas travailler, donc pas publier, donc on reste en alerte... jusqu'au licenciement ?

De fait, cette décision, qui n'a jamais été débattue en CAP des chercheurs, et qui semble pleinement assumée par certains chefs de département et la DG, est au mieux une pression indigne sur les chercheurs les plus faibles, au pire un licenciement programmé massif.

L'autre effet secondaire de cette mesure inique sera un encouragement sans égal vers la recherche de contrats avec des entreprises disposant ainsi d'une main d'œuvre payée par le contribuable et de plus en plus facile à manœuvrer.

La CGT-INRA rappelle qu'une dotation de base suffisante est l'instrument essentiel de toute politique publique de recherche indépendante des lobbies et demande :

- le versement de la part-chercheur à tous les chercheurs
- la mise en place d'une aide efficace et concertée pour « les chercheurs en difficulté », dans le cadre des CAP
- la présence d'observateurs syndicaux dans les CSS, dont la neutralité est bien souvent malmenée.

**D'une façon plus globale, c'est un nouveau système de pilotage incitatif qui se met en place et qui concerne tous les chercheurs et toutes les unités : modulation des budgets des unités et des équipes, de la part-chercheur mais aussi des primes individuelles, en fonction des performances, évaluées par le nombre de publications et leur *impact factor*, nombre de brevets, de contrats avec le privé, de projets ANR, etc.**

En effet la part-chercheur « moyenne » baisse globalement du fait de la diminution de la dotation de l'Etat et des actions incitatives des Départements prises sur cette même dotation. Cela s'accompagne de la multiplication des financements extérieurs notamment avec les recherches sur projet. Comme on promet aux « meilleurs » un accroissement de leur part (probablement non compensée par la diminution dont on menace les « moins bons »), le résultat global sera une forte diminution de la dotation « moyenne » que recevra la majorité des chercheurs considérés « normaux » par la hiérarchie (ou les CSS, ou l'AERES,...). Et les CSS joueront tout leur rôle dans les décisions de modulation par la hiérarchie et l'administration, avec son système opaque d'« alerte rouge » pour les « mauvais chercheurs » et d'« alerte verte » pour les « bons chercheurs ».

La CGT-INRA rappelle que la recherche est une activité d'équipe et de collaboration et qu'un système exacerbant la compétition ne peut être que destructeur. Elle demande l'arrêt du financement des recherches sur projet (hors et au sein de la dotation de l'Etat) et s'oppose aux modulations "au mérite" de cette dotation, ainsi qu'aux primes individuelles.

La réforme du statut des enseignants chercheurs (EC) menée par Valérie Pécresse, et qui est condamnée par la majorité des universitaires, s'appuie notamment sur un décompte des EC « publiants » permettant de répartir les moyens financiers par établissement (Cf. [note DGES – service de la recherche universitaire](#) – 19 janvier 2009). C'est une des nombreuses raisons pour laquelle les EC s'opposent avec force à cette réforme. Nous vous appelons à participer aux manifestations pour le retrait de ce décret organisées le 19 février avec la coordination nationale des enseignants chercheurs et les organisations syndicales (Cf. [déclaration intersyndicale](#))

Aujourd'hui, la restructuration des EPST, au sein des PRES, où ces établissements ne joueront plus que le rôle d'agences de moyens (Cf. [courrier de la ministre V. Pécresse à C. Brechignac, Présidente du CNRS](#), daté du 9 février 2009) prévoit un soutien financier différencié des partenaires aux unités qui afficheront les meilleurs résultats, donc celles avec le moins de chercheurs en alerte... C'est l'une des nombreuses raisons pour s'opposer à la création du consortium INRA-CIRAD.

## **Chercheurs ne vous laissez pas faire !**

La CGT-INRA vous rappelle que vous disposez d'une instance paritaire où vous êtes représentés et qui est justement faite pour travailler sur les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre carrière. Si vous êtes victime de cette mesure discriminatoire, la CGT-INRA vous propose de prendre contact avec vos délégués en écrivant à [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr).